

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

Séance du 16 juin 2009 à 20h.30

Présents :

MMES & MM:

NOLL Dorothea	Présidente
MALHERBE Claude	Vice-Président
MANRIQUE Anne-Françoise	Secrétaire

BASLER Marcel	Conseiller(ère) municipal(e)
BAUMGARTNER Nicolas	
DUTOUR Marie-France	
FLAMMIA Pino	
GERBER Cédric	
HAGER Johann	
KRANCK Jean-Pierre	
MING MARTINOLI Ursula	
PESENTI Sébastien	
RODER Hansruedi	
SARTOR Nathalie	

FATTON Elisabeth	Maire
VALENTINI Chantal	Adjointe
FAVRE Jacques	Adjoint

Excusée : De Riva Anna

Participe à la séance D. Toninato, secrétaire

- 1) Approbation du procès-verbal du 5 mai 2009
- 2) Communications du bureau
- 3) Vote d'une délibération relative aux modifications des limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (enquête publique N°1648)
- 4) Prise de position pour une éventuelle extension du bâtiment scolaire
- 5) Vote d'un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.- pour l'aménagement de locaux dans la paroisse protestante de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy
- 6) Plan directeur communal
 - a) Prise de position sur la demande de déclassement des propriétaires de la parcelle N°514
 - b) Prise de position sur la proposition du Maire d'un éventuel déclassement de la parcelle N°162
 - c) Approbation des diverses modifications apportées lors de la séance de la commission élargie du Plan directeur communal, en date du 3 juin 2009
- 7) Communications de la mairie
- 8) Communications des commissions
- 9) Propositions individuelles et questions
- 10) Demandes de naturalisations (huis clos)

1) **Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mai 2009**

Pas de remarque particulière à apporter.

Ce p.v. est approuvé à l'unanimité (13 voix).

2) **Communications du bureau**

2.1 Démission

Mme la Présidente du CM informe avoir reçu une lettre de Nathalie Sartor faisant part de sa démission suite à son futur déménagement; lecture en est donnée par la secrétaire du bureau.

Mme le Maire regrette ce départ et le fait qu'il n'ait pas été possible d'offrir un appartement adapté à cette famille dans notre commune.

M. Kranck tient à remercier Nathalie pour son engagement et également son mari Michel qui s'est beaucoup investi dans les manifestations communales.

Mme Sartor tient à préciser qu'elle restera pour l'instant au comité du restaurant scolaire et à celui de la Kermesse, et que son mari participera encore au comité de l'Escalade.

3) **Vote d'une délibération relative aux modifications des limites de zones sur le territoire de la commune de Collex-Bossy (enquête publique N°1648)**

Mme le Maire informe qu'aucune observation écrite n'a été reçue suite à cette mise à l'enquête. Si cette délibération est acceptée, le Conseil d'Etat votera cette modification de limites de zone ; puis il faudra encore compter sur le délai d'opposition de 30 jours. Aucune remarque particulière n'étant formulée, **Mme la secrétaire du bureau** passe à la lecture de ce projet de délibération :

vu le projet de plan N° 29708-514 établi par la commune en date du 5 septembre 2008 ;

vu le vote d'une résolution prise par le Conseil municipal de Collex-Bossy en date du 28 octobre 2008 ;

vu le projet de loi établi par le Département du Territoire ;

vu la demande du 17 avril 2009 faite par le Département du Territoire pour la mise à l'enquête publique dudit projet portant le N°1648 ;

vu l'affichage du dossier fait entre le 22 avril et le 22 mai 2009 à la Mairie de Collex-Bossy ainsi qu'au Département du Territoire ;

vu qu'aucune observation écrite n'est parvenue au Département du Territoire ainsi qu'à la mairie de Collex-Bossy pendant la mise à l'enquête publique,

conformément à l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur

l'aménagement du territoire et de l'article 30, alinéa 1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide par

De préviser favorablement/défavorablement le projet de loi de modification de limite de zones, plan N° 29708-514 initié par la commune de Collex-Bossy

Cette délibération **est acceptée à l'unanimité**.

4) **Prise de position pour une éventuelle extension du bâtiment scolaire**

Mme le Maire ouvre le débat en précisant que la proposition financière émanant de l'architecte est remise ce soir au CM. Elle s'élève à Fr. 4'750'000.- montant un peu plus élevé que prévu ; un container-classe est à installer et la démolition des deux pavillons est incluse. Elle tient à rappeler qu'elle reste opposée à cette extension. Elle

informe qu'elle a parlé ce matin même avec M. Schorer, directeur d'établissement ; elle a bien précisé qu'en aucun cas elle n'a l'intention de demander la fermeture d'une classe mais elle ne tient pas à construire une extension de l'école pour des enfants hors commune. Pour la rentrée 2009-2010, sur 163 enfants inscrits, 13 viennent de France (6 nouveaux et 7 « anciens »), 7 de Bellevue (école de Collex plus proche), 3 d'autres communes et de Vaud (prise en charge de midi par la grand-mère). Concernant les « nouveaux » élèves venant de France, les parents suisses tiennent à ce qu'ils intègrent l'école primaire dans notre pays afin de permettre plus facilement l'accès aux écoles secondaires genevoises. Elle ne voit pas pourquoi on agrandirait l'école pour ces enfants domiciliés en France.

En ce qui concerne les classes, elle informe qu'il n'y aura plus de maître GNT à la prochaine rentrée ; une classe dans l'ancienne école est donc vacante. Elle mesure 54m², n'est pas aux normes actuelles mais tout-à-fait acceptable par le DIP. Les pavillons, bien que vétustes, ne sont sujets à aucune remarque de la part du DIP. Il faut également savoir que pour chaque nouvelle classe, un aménagement d'environ Fr. 25'000.- doit être prévu. De plus, l'amortissement d'une extension telle que prévue, entraînera un amortissement sur 30 ans de Fr. 160'000.- Il faudra encore prévoir ce nouvel impôt sur les familles ainsi qu'une baisse de 18% annoncée sur nos rentrées fiscales. Toutes ces raisons l'incitent à ne pas adhérer à ce projet d'extension. Elle demande ce soir une prise de position du CM pour connaître l'orientation à suivre.

M. Basler tient à rappeler que, dans la séance de la commission scolaire et bâtiments communaux du 12 mai, un préavis positif envers ce projet avait été émis. Concernant les rentrées fiscales, il lui semble avoir lu dans la presse qu'il n'y aurait pas de perte pour 2009. En effet pour 2009, répond **Mme le Maire**, mais pour les rentrées fiscales 2010, nous avons reçu des prévisions de l'Etat nous informant de cette baisse de 18%. Elle en a parlé avec notre réviseur des comptes qui, tout comme elle, pense que ce projet d'extension risque de nous causer des problèmes dans l'avenir. Il va nous préparer un plan quadriennal afin de nous permettre de mieux nous projeter dans l'avenir ; il sera prêt pour le budget 2010.

Il est vrai, rajoute **M. Basler**, qu'il est important de tenir compte du contexte financier important. Il faut préciser qu'on ne va pas agrandir le nombre de classes mais remplacer les deux pavillons. Ne pas oublier que pour les maintenir, il faut également les entretenir et cela coûte. De plus, cette extension permettra de proposer des salles adaptées pour des demandes de sociétés et de jeunes. Il voit cette extension plutôt comme un défi politique pour la commune. A son avis, elle peut se permettre de prendre le risque ; la commune n'ayant pas de grands chantiers projetés.

M. Kranck adhère aux propos de M. Basler. Il faut bien insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une extension de l'école mais des bâtiments communaux. Ce n'est pas forcément pour ces deux prochaines années mais c'est un bon projet d'avenir pour la commune et il y est favorable.

Pour **M. Baumgartner**, on met la charrue avant les bœufs ! Ce projet lui semble au contraire prématuré étant donné qu'il n'y a pas de développement intensif prévu ces prochaines années.

Mme Manrique lui répond que ce n'est pas pour faire des classes supplémentaires mais pour avoir huit classes en « dur » dans une école qui accueille huit degrés.

M. le vice-président du CM est sceptique ; pour l'extension, il faut également compter sur un ou deux concierges supplémentaires. De plus, il est d'avis qu'au niveau des sociétés, on va créer un besoin qu'elles n'ont pas forcément.

Il semblait à **M. Basler** qu'on avait dû refuser des demandes ! Et quand bien même on crée un besoin, où est le problème ? Les salles se louent et on peut rentrer dans nos frais. On peut également imaginer créer un réseau avec d'autres communes voisines. Pour en revenir aux élèves, **M. Kranck** pense que la commune n'a pas de moyen pour

refuser ces enfants « frontaliers » ; on doit leur donner des infrastructures même si aucune compensation n'est à espérer.

Mme le Maire précise que si les sept nouveaux élèves n'étaient pas venus, on aurait fermé une classe cette année ; mais tout est mis en œuvre pour ne pas le faire et elle y tient également ; mais elle insiste sur le fait de sa désapprobation pour une extension pour des enfants hors communes. Elle revient sur les propos de M. Basler concernant les demandes des sociétés.

M. Basler n'a pas d'exemple à donner mais **M. Kranck** répond que lors du dossier de la famille Jungo, il a été dit que la commune avait besoin de l'appartement des concierges pour y installer une salle. **Mme le Maire** répond que c'est également l'école qui était intéressée par cette éventuelle salle.

Etant donné que ces pavillons ne sont pas jugés insalubres pour nos enfants, il semble à **M. Roder** que ce projet d'extension est prématuré.

Ce n'est pas parce qu'ils ne le sont pas maintenant, qu'ils ne devront pas subir des travaux dans les deux ans, se demande **M. Flammia**. Selon lui, il faudrait mettre en relation l'entretien des deux pavillons avec celui de nouveaux locaux.

Mme le Maire répond qu'avec le projet, il faudra compter sur deux locaux supplémentaires par étage (3 étages), qui seraient modulés selon les besoins.

Concernant les pavillons, elle insiste sur le fait qu'ils sont en état d'accueillir nos enfants.

Mme Ming Martinoli se demande pourquoi voter maintenant si on prévoit déjà que ce projet ne verra le jour qu'en 2012 par exemple ?

M. Kranck rappelle que ce n'est pas une décision finale mais une prise de position qui est demandée et qui permettra la continuation de la réflexion.

Mme Dutour n'est pas favorable à des dépenses inconsidérées ; elle rejoint les dires de M. Flammia concernant l'état de ces pavillons. S'ils doivent subir de grosses réparations dans le futur, cela ne vaut pas la peine ; autant construire des salles « en dur » quand la crise financière sera passée.

Mme Manrique suggère de faire une photographie thermique de ces pavillons ; on constaterait évidemment que ce n'est pas satisfaisant pour une commune qui est favorable à une gestion intelligente de l'énergie. A son avis, si on laisse tomber ce projet d'extension, on décide que ces pavillons dits provisoires depuis si longtemps, deviennent définitifs.

Mme le Maire revient sur les propos de Mme Dutour. Les problèmes d'humidité rencontrés dernièrement n'étaient pas dus à la vétusté des pavillons mais bien à une fuite d'eau qui avait pourri le sol.

Elle revient également sur les dires de Mme Manrique ; il est bien évident sur si elle prend la valeur énergétique comme cheval de bataille, elle est gagnante !

Elle tient également à préciser que cette prise de position est importante ; au cas où elle est favorable à cette extension, le coût doit être inclus dans le plan quadriennal.

Elle rappelle également aux conseillers l'éventuel projet d'acquisition d'un bien immobilier ; cela serait donc difficilement envisageable.

M. Favre prend la parole en rappelant que les architectes ont élaboré ce projet en prenant en considération une rentrée scolaire en 2011 ; passé ce délai, le coût de construction subira certainement une hausse.

Se référant aux économies énergétiques, **M. Roder** voudrait juste préciser que construire un nouveau bâtiment en agrandissant évidemment la surface à chauffer, cela coûtera également en dépense énergétique.

Mme Ming Martinoli est également d'avis que si les pavillons ne sont plus adaptés et reviennent trop chers en entretien, une extension de l'école doit être prévue.

M. Gerber tient à rappeler qu'il n'est pas demandé une prise de position sur le projet de quatre millions mais bien sur le principe d'une extension du bâtiment scolaire.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote soit la : prise de position pour une éventuelle extension du bâtiment scolaire : **7 voix favorables, 5 contre, et 1 abstention** (13 voix)
La mairie prend acte.

5) **Vote d'un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.- pour l'aménagement de locaux dans la paroisse protestante de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy**

M. le vice-président du CM tient à faire remarquer que la commune de Pregny-Chambésy ne fait pas partie de cette paroisse de secteur ; juste Genthod, Bellevue et Collex-Bossy. Le libellé de cette prise de position sera donc modifié en conséquence. C'est au tour de **Mme Ming Martinoli** qui rappelle que la commission des finances s'est réunie pour débattre de ce projet. Cette subvention extraordinaire de Fr. 25'000.- est demandée à chaque commune. Elle rappelle que la commune avait soutenu la paroisse catholique pour la rénovation du clocher pour Fr. 45'000.- La commission pense équitable de soutenir ce projet de la paroisse protestante.

Elle répond à **M. Baumgartner** que Genthod versera le même montant.

Mme Manrique se dit favorable à cette proposition ; il n'y a pas de paroisse protestante à Collex-Bossy et elle trouve bien qu'une collaboration ait lieu entre les deux communes et que certaines structures soient partagées ; cela s'inscrit dans une idée cohérente.

Mme Ming Martinoli fait remarquer que, dans ce cas là, il nous est demandé une aide pour un compte de fonctionnement ; ce que la paroisse catholique a évité jusqu'à présent.

M. Favre rappelle qu'en ce qui concerne le stade, il se trouve sur notre commune ; nous avons donc une part plus importante à payer.

M. Basler est d'avis que cette subvention amènera une plus-value sur un bâtiment qui n'est pas sur notre commune ; il ne lui semble pas très juste que les communes paient le même montant. Il est d'accord pour participer car il est difficile de fonctionner seul mais pourquoi payer le montant identique ?

Il semble à **Mme Manrique** que ces dernières années, la commune a plus contribué pour la paroisse catholique et cela serait bien d'équilibrer.

Pour **M. Kranck**, c'est juste une question de partage. Historiquement la commune était catholique et celle de Genthod protestante. Même si c'est une demande pour du fonctionnement, il est favorable et ne fait aucune différence si cela se trouve sur notre commune ou non.

Pour répondre à **M. Basler** concernant la plus-value de ce bâtiment, **Mme le Maire** dit que ce n'est pas une plus-value sur un bâtiment de la commune de Genthod, c'est un bâtiment qui appartient à l'église protestante

On précise à **M. Flammia** que ce montant est demandé par la paroisse et non par la commune de Genthod.

M. Basler demande si la somme demandée est négociable. **Mme le Maire** répond que les communes recevront un décompte précis des travaux effectués.

M. le vice-président est surpris qu'un débat pour ce sujet lié à un montant de Fr. 25'000.- ait lieu ce soir après l'acceptation de l'étude pour une extension de l'école qui pourrait coûter quatre millions à la commune ! La commune peut quand même faire ce geste vis-à-vis de la paroisse protestante. Il est persuadé que nombre de protestants de la région ont participé financièrement à la rénovation du clocher de l'église catholique à Collex.

M. Flammia s'interroge : si, par exemple, c'était la mosquée du Petit-Saconnex qui demandait une participation pour des travaux, est-ce que le CM accepterait également

de subventionner. On lui répond que si des fidèles de notre commune s'y rendent, cela paraît évident.

Pour **M. Basler**, il s'interrogeait surtout sur le montant identique versé par les trois communes.

On passe au vote, à savoir un crédit supplémentaire de Fr. 25'000.- pour l'aménagement de locaux dans la paroisse protestante de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy : **10 voix pour et 3 abstentions** (13 voix)

6) **Plan directeur communal**

a) Prise de position sur la demande de déclassement des propriétaires de la parcelle N°514

b) Prise de position sur la proposition du Maire d'un éventuel déclassement de la parcelle N°162

c) Approbation des diverses modifications apportées lors de la séance de la commission élargie du Plan directeur communal, en date du 3 juin 2009

a) M. Kranck, en se référant au p.v. de cette dernière séance, tient à faire remarquer que dans le point divers, il tenait plutôt à dire qu'il était favorable à une extension d'une zone de verdure pour la commune. Mais on reviendra à cette remarque, étant donné que le débat va débiter par la parcelle Anzevui.

M. Roder se demande si, avant d'entrer en matière sur cette demande, le CM ne devrait pas se prononcer sur son intérêt pour le projet du Marquet.

Mme Manrique ne pense pas qu'il faille en discuter de cette manière ; est-ce que vraiment la commune a son mot à dire si le canton décide d'aller de l'avant ?

Mme le Maire informe que les propriétaires (Anzevui) tiennent beaucoup à déclasser cette parcelle et ils sont d'accord pour des activités artisanales. Elle donne lecture d'une partie de la lettre : « *Notre famille a fait preuve de bonne volonté et d'esprit d'ouverture pour contribuer à trouver des solutions aux problèmes posés sur des terrains voisins, lors de la construction des villas sur parcelles 692 à 694 en accordant les servitude de vue et de passage, une servitude passage au profit de la parcelle 337 (Kranck) en acceptant la mise en place de la digue de protection actuelle, sans parler de la mise en place de la ligne à haute tension* » .

M. Kranck tient quand même à ajouter que cette famille a reçu des compensations financières pour ces transactions.

M. le vice-président aimerait quand même rappeler que dans le plan directeur, la zone artisanale est prévue ailleurs.

Pour **M. Baumgartner**, cette demande n'est pas recevable.

M. Pesenti rajoute que si le canton veut cette parcelle pour le Marquet, il fera ce qu'il faut pour l'obtenir ; il est d'avis de ne pas accepter cette demande.

On passe au vote de cette prise de position, à savoir la demande de déclassement des propriétaires de la parcelle N°514 : **12 voix contre et 1 abstention** (13 voix)

b) Mme le Maire précise que ce n'est pas la commune qui demandera ce déclassement mais le privé.

Mme Manrique donne lecture d'un extrait du p.v. de la séance du plan directeur du 13 janvier : « Mme le Maire propose de contacter les consorts Maréchal pour imaginer l'acquisition par la commune de ces parcelles où il serait plus judicieux de bâtir que dans la Dent Creuse car moins grand et moins délétère pour le paysage. La commission est favorable à l'unanimité mais **M. Kranck** précise que s'il est favorable à la reprise de contact avec les consorts Maréchal, il ne le sera pas forcément pour la construction de logements à cet endroit. »

M. Kranck rajoute que c'est bien un déclassement d'une zone agricole en zone à

bâtir.

Effectivement répond **Mme le Maire**, elle aurait dû formuler cette prise de position différemment. Il semble bien qu'à présent les propriétaires seraient d'accord pour vendre afin de permettre la construction de logements. On leur donnerait donc cette possibilité, comme nous l'avons fait pour d'autres lors de l'élaboration de notre plan directeur qui, elle le rappelle, présente des projets d'intention et non de décision ; ce n'est pas la commune qui en ferait l'acquisition.

M. Kranck est d'avis que si on tient compte de ce déclassement dans notre plan directeur, on ne pourra pas acquérir cette parcelle. L'idéal serait de la mettre en zone de verdure libre de constructions.

M. Pesenti trouverait mieux que cette zone reste non bâtie.

M. Flammia demande si cette démarche a été faite par l'hoirie. **Mme le Maire** répond par la négative mais étant donné qu'une commune ne peut acquérir de terrain agricole, elle lui a semblé plus judicieux de contacter à nouveau les propriétaires pour connaître leurs intentions. Elle pense que cette parcelle est plus acceptable au déclassement que celle de la Dent Creuse ; mais elle réalise que la commune n'est pas prioritaire et que le plus offrant pourra par la suite acquérir cette parcelle si déclassée.

Mme Manrique rajoute que les alentours de cette parcelle sont préservés et que La Chapelle est un beau bâtiment ; il serait dommage de détériorer cet endroit avec des constructions de petits immeubles. Il est juste de dire, comme pour les autres déclassements d'ailleurs, que si on décline les propriétaires des parcelles sont gagnants.

M. Flammia rappelle que, dans ce cas là, les propriétaires n'ont rien demandé ; c'est la commune qui les a contactés.

On passe au vote de cette prise de position, à savoir sur la proposition du Maire d'un éventuel déclassement de la parcelle N°162 :

unanimité contre cette proposition (13 voix)

c) Mme le Maire a réalisé qu'aucun p.v. n'avait été établi suite à la commission élargie du 3 juin. Elle a fait un résumé de cette séance en espérant n'avoir rien oublié. On peut modifier dans le point divers l'intervention de M. Kranck. Elle rappelle que ce projet de plan directeur a débuté en 2005 et il serait bien de le finaliser rapidement. Les membres du CM n'ont aucune remarque particulière à formuler et on passe au vote : **accepté à l'unanimité ce résumé exécuté tel que débattu.**

7) Communications de la mairie

7.1 Cimetière

Mme Valentini signale qu'il a été posé 27'500kgs de gravillons sur les cheminements.

7.2 Land' Art

Mme Valentini informe que 15 artistes sont prêts à exposer leurs œuvres (deux à trois par artiste). L'inauguration de ce parcours aura lieu le samedi 25 juillet à 11h30 à Ornex où une exposition de girouettes pourra être vue par le public. Le parcours d'environ six kilomètres passe par le chemin de Laitefeux, le chemin Prodoin et puis sur Versonnex. La clôture et la remise de prix auront lieu à Ornex le samedi 15 août à 18h00.

7.3 Village Fleuri

A ce jour, huit personnes se sont annoncées. Elle donnera la date de la tournée aux jurés. A ce sujet, **Mme la Présidente** annonce que Michael Krebs aimerait bien faire

partie du juré.

7.4 Crèche des 4 saisons

Suite au départ de Mme Sartor, **Mme Valentini** annonce qu'il y a lieu de la remplacer pour représenter la commune dans le cadre du comité ; il s'agit d'environ une séance par mois à Pregny-Chambésy, ou plus si nécessaire. Olivier Sandoz est le nouveau président de ce comité.

Il semble à **M. Kranck** que les plus jeunes conseillers pourraient se proposer étant, lui semble-t-il, plus concernés.

Les propositions tardant à venir, le nom de **M. Hager** est avancé et il donne son accord. **Mme Valentini** tient à lui préciser que c'est un sujet très important et qu'il faut absolument que la commune soit représentée lors de ces séances. **Mme Sartor** rajoute que lors de ces comités, on traite également des problèmes avec les éducatrices. Il est proposé que M. Hager soit mis en contact avec M. Sandoz afin que ce dernier lui explique le fonctionnement ; on laissera ensuite M. Hager réfléchir sur sa nomination ou non au sein de ce comité.

Mme Valentini informe que pour la rentrée 2009-2010, le quota pour Collex-Bossy s'élève à 8,1%. Une demande pour un bébé n'a pu être satisfaite ainsi qu'une demande supplémentaire, qui aurait fait passer le quota à 8.3%, a été refusée. Pour mémoire, une place en crèche coûte Fr. 27'000.- à la commune. Elle rajoute que pour le prochain budget, il faudra inclure le coût des mamans de jour qui ne peut aujourd'hui être chiffrée.

7.5 Centre aéré

Il accueillera cet été 51 enfants du 29 juin au 10 juillet, dont 25 de Pregny-Chambésy et 26 de Collex-Bossy. Il y aura une éducatrice et trois jeunes moniteurs en formation « socio-éducateur ».

La commission a décidé que pour 2010-2011, la priorité sera donnée aux enfants domiciliés sur la commune et que les enfants hors commune mais qui fréquentent l'école de Collex, seraient sur la liste d'attente.

7.6. Tournoi de pétanque des chefs

Mme Valentini rappelle qu'il aura lieu le 23 août prochain. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire ; son mari ayant un empêchement, elle cherche un(e) co-équipier(ère) .

7.7 Bibliobus

Mme Valentini informe qu'il y a quelques années, la commune a montré son intérêt mais il n'y avait plus de disponibilité. Une nouvelle organisation pour la gestion de ce bus a été mise en place par la Ville de Genève et nous avons été approchés par l'ACG. Elle a assisté à une séance où était proposé ce qui suit : venue du bibliobus dans notre commune pour une durée de deux heures par mois et pour un coût de Fr. 8'400.- au minimum ou Fr. 11'900.- au maximum (cette somme maximum si tout n'est pas occupé par les communes), auquel il y aura lieu de déduire une participation éventuelle du fonds intercommunal. Pour information, le coût annuel pour trois bibliobus est de Fr. 1'020'000.-

Un sondage va paraître dans le Carrefour de juin et la mairie souhaite mettre cette somme au budget. Une convention sera signée avec la Ville de Genève qui pourra être résiliée chaque année en la dénonçant par écrit six mois avant la fin de l'année civile en cours. Ce bus viendrait (sous réserve du tableau définitif) le mardi matin de 10h00 à 12h00 la première semaine du mois.

Après ces explications, le débat s'ouvre. **M. Baumgartner** ne se dit pas prêt à voter ce

montant au prochain budget. **Mme Valentini** rappelle que la commission sociale avait demandé de s'intéresser à ce projet. Il répond qu'il trouve cela trop cher.

Il est vrai que le montant total paraît astronomique rétorque **Mme le Maire**. Mais il faut signaler quand même que ce sont des bibliothécaires qui sont dans ces bus ; la commune a depuis longtemps émis le souhait de cette venue et elle estime que cette offre culturelle à la population en vaut la peine.

M. Pesenti rejoint les propos de M. Baumgartner.

M. Hager est d'avis d'attendre le retour du sondage.

M. Kranck est favorable à cette idée car cette venue est demandée depuis longtemps ; il se dit également surpris sur le coût mais ce bibliobus est quand même un lien social important.

Mme Manrique pense que cela montre l'engagement à la culture de la part de la commune.

M. Baumgartner est d'avis que beaucoup de choses sont déjà entreprises pour la culture. Par contre, la commune n'a pas l'argent nécessaire pour faire une petite place de jeux à Bossy !

A ce sujet, **M. Pesenti** rajoute qu'il avait été décidé que, plutôt que de mettre des jeux « au rabais », il valait mieux reporter ce projet.

Mme le Maire trouve que le CM est un peu sévère avec la culture ; des sommes bien plus considérables sont données pour la petite enfance et le parascolaire par exemple. Elle trouve que le bibliobus a aussi un rôle social important. Concernant la place de jeux à Bossy, elle confirme que c'est elle qui a demandé de reporter ce projet étant donné que le budget a été difficile à boucler ; mais le CM aurait très bien pu s'opposer à cette proposition !

M. Roder serait plus favorable à ce que le somme demandée pour le bibliobus soit prévu dans un projet de Proxibus qui permettrait de se rendre à Versoix. Il pense que ce système de bibliobus est dépassé.

Ce qui dérange **M. Baumgartner** c'est le fait de devoir signer le contrat rapidement et ce, avant l'élaboration du budget.

M. Hager pense que si les communes ne participent pas, ce service disparaîtra.

Il semble à **M. Pesenti** que si on attend les résultats du sondage, la décision sera repoussée à l'année prochaine.

M. Roder rajoute que seuls les personnes intéressées y répondront.

Selon **M. Kranck** on se doit d'attendre ces résultats.

Mme Valentini va donc leur écrire en expliquant cette attente ; il semble évident que s'ils veulent disposer de notre place, ils le feront.

7.8 Projet de cheminement à la route de l'Etraz

M. Favre informe que la mairie a reçu copie d'un courrier d'opposition de riverains du cheminement tel que proposé. Plusieurs remarques sont soulevées : à leur avis, manque de consolidation du talus, opposition au rabotage de certaines parcelles privées, demande d'élargissement de la passerelle côté Jura, ce qui à leur avis est en contradiction avec les mesures qui régissent la zone de Protection des Rives de la Versoix. De plus, suite au rabotage des propriétés privées, ils craignent des nuisances sonores dues à la circulation.

Mme le Maire trouve regrettable cette opposition ; cela fait longtemps que ce cheminement est demandé ; avec ces oppositions, il paraît évident que ce dossier retournera dans un tiroir.

M. Kranck le regrette également, c'est un projet bien pensé et sécuritaire ; le fait de séparer les piétons et les cyclistes est une bonne chose. Il pense que le CM pourrait réagir en donnant un soutien au département ; il faudrait mettre cette proposition à l'ordre du jour du prochain CM.

M. Pesenti rejoint les propos de **M. Kranck**.

Mme le Maire était également surprise par ces oppositions ; ces riverains se sont souvent plaints, à juste titre, qu'ils étaient un peu les « oubliés » de la commune. Elle rappelle que ce projet a été conçu par des professionnels ; la mairie a dû plusieurs fois relancer les personnes en charge afin que ce dossier avance. Elle trouve néanmoins l'idée de **M. Kranck** de prendre position contre les propriétaires un peu délicate mais la mairie suivra la décision du CM.

Mme la Présidente du CM regrette également que ce projet soit remis en cause. Pourquoi ne pas rencontré les opposants ; ils ont peut-être mal évalués ce projet ?

M. Kranck pense que le problème majeur est que lorsque l'Etat vous prend du terrain, il l'offre à sa moitié vénale et c'est certainement la raison qui a poussé les gens à s'opposer.

M. Pesenti est d'avis que, même si on connaît des gens dans cette zone, le CM peut quand même prendre une position.

Mme le Maire rajoute que ce projet permet aussi de protéger une grande partie de notre population car on sait tous que c'est un endroit dangereux.

M. Flammia se demande de quelle manière le CM doit prendre position.

M. Kranck répond à l'aide d'une résolution qui soutient ce projet et qui demande la poursuite des négociations. C'est aussi pour montrer qu'il y a aussi des personnes qui y sont favorables.

M. Pesenti pense qu'en voyant notre volonté, l'Etat pourrait peut-être débouter les opposants.

M. Baumgartner appuie l'idée d'une résolution.

M. Gerber serait plus favorable à recevoir les gens.

M. Kranck rappelle qu'ils ont fait la démarche auprès du DCTI et que c'est une route cantonale.

Au final, il est décidé d'établir une proposition de résolution pour le CM de la rentrée.

7.9 Travaux en cours

M. Favre informe que les travaux de réfection des routes Vieille-Bâtie, Rosière, Bois-des-Iles ont été adjugés à l'entreprise Simond pour un montant de Fr. 208'000.-

A une remarque de **M. Pesenti**, il répond qu'il est vrai que les travaux Gaznat qui seront effectués plus tard, nous obligeront à refaire une partie du tapis bitumeux ; il est difficile de faire autrement.

Au sujet de Gaznat justement, **M. Baumgartner** informe que certains propriétaires vont s'opposer au tracé. Il demande que la mairie appuie une demande des agriculteurs, à savoir ne pas fermer le chemin Sous-Rosière pendant une certaine période ; en effet c'est la seule route d'accès à bon nombre de parcelles exploitables.

M. Favre répond que la commune peut appuyer la revendication des propriétaires et/ou exploitants concernés.

M. Malherbe précise qu'il faut aller vite dans les démarches car ce projet est déjà bien avancé.

7.10 Gicord

Lors de l'assemblée générale, MM. Favre et Roder étaient présents. Ce centre de compostage fonctionne très bien et une augmentation de l'apport en déchets de 15% est à signaler. Etant donné cette surproduction, des travaux d'assainissement devront être entrepris en rapport avec les eaux usées. Une étude va être lancée car il faut trouver le moyen de mieux brasser les matières afin de limiter les odeurs.

7.11 Taxomex (appareil de mesure de vitesse)

Il avait été annoncé que cette acquisition serait de Fr. 7'500.- Il s'agit maintenant d'un

montant de Fr. 10'500.- car il faut rajouter une valise pour le transporter lors des déplacements dans les différents lieux de mesure de la commune.

M. Baumgartner ne se sent pas très à l'aise vis-à-vis du CM; en effet un premier prix avait été annoncé et le représentant n'avait pas précisé certaines choses et cela est bien regrettable. Mais la question est quand même de savoir si on achète cet appareil avec le nouveau prix.

M. Kranck se dit favorable même si le mode de faire de cette société n'est pas très correct.

A 12 voix pour et 1 contre, il est décidé pour cette acquisition de Fr. 10'500.-

M. Flammia insiste sur le fait de l'avoir pour la prochaine rentrée scolaire.

7.12 Matériel voirie

M. Favre informe que le nouveau tracteur arrivera le 17 juin 2009.

7.13 Séances du conseil municipal

Au point « communications du bureau », il a été omis de préciser les prochaines dates du CM. Il s'agit du 08.09 ; 06.10 ; 27.10 ; 10.11 et 08.12. La commission des finances est prévue pour le 29.10 (budget) et les vœux de la mairie pour le 12.01.10

7.14 Divers informations

Mme le Maire, suite à une demande des agriculteurs, a donné l'autorisation d'entreposer les bennes pour les moissons au parking du chemin du Crest-d'El ; **M. Baumgartner** précise qu'il s'agit de bennes vides.

Mme le Maire prie les présidents des commissions de prévoir les montants des budgets y relatifs.

Séance du conseil municipal : une salle de 54m² serait à présent disponible (plus de GNT) dans l'ancienne école ; on pourrait donc envisager d'en faire la salle du conseil municipal. La mairie demande si un mobilier simple est à prévoir où si les conseillers ont d'autres propositions.

M. Kranck estime qu'à moindre frais, il est aisé de meubler cette salle et de compléter avec du matériel nous appartenant.

Pas d'autres remarques. On passe au vote, à savoir déplacer les séances du conseil municipal dans cette salle : **8 pour et 5 abstentions.**

Dans ce cas, on propose de meubler à moindre frais : **12 voix pour et 1 abstention.**

8) Informations des commissions

10.1 Commission du cimetière

Mme Noll demande que la commission se réunisse quelques minutes après ce CM.

10.2 Commission sports, loisirs et manifestations

M. Basler remercie ceux et celles qui ont procuré de l'aide lors des promotions.

En ce qui concerne le 1^{er} août, la décision n'a pas encore été prise concernant l'endroit du feu de joie et des tirs de fusées.

Pour l'Escalade, un nouveau concept a été proposé par le comité et des détails seront donnés plus tard.

Promotions 2010 : on attend le retour du sondage interne.

10.3 Groupement des législatifs de la rive-droite

Mme Ming Martinoli informe qu'étant donné que M. Pesenti ne tient pas à en faire partie, elle se propose et **Mme la Présidente du CM** l'accompagnera. **M. Basler** s'y rendra au cas où ces deux personnes ont un empêchement.

9) **Propositions individuelles et questions**

9.10 Limitation de stationnement parking communal

M. Basler se demande s'il ne faudrait pas, plutôt que de mettre ces places en 15h00, les mettre en stationnement avec un temps plus court. **M. Favre** répond que c'est impossible à surveiller ; on va donc rester à une limitation à 15h00.

10) **Demandes de naturalisations (huis clos)**

Dossier N°2008.1814

Favorable à **l'unanimité**

N° 2008.261

Favorable à **l'unanimité.**

La séance est levée à 22h.50

Le secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

La secrétaire de mairie

Collex-Bossy, le 10 août 2009